Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1060

Artikel: Droit foncier rural : le fédéralisme aux champs
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021109

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DROIT FONCIER RURAL

Le fédéralisme aux champs

Les Vaudois sont toujours prompts à s'opposer au «centralisme» agricole. Et si on les prenait au mot...

(*yj*) Loi sur le droit foncier rural. La matière est extrêmement ardue; la préparation en phase préparlementaire et le débat aux Chambres ont duré une vingtaine d'années; les enjeux sont immenses, mais peu manifestes. La paysannerie, principale intéressée, ne parvient pas à cacher son malaise ni ses divisions face au référendum lancé par des politiciens plus ou moins proches de la défense des champs et appuyé par les milieux immobiliers des villes: un paradoxe, du moins apparent, parmi d'autres.

Paysans contre agriculteurs

Bref, la chienne de la ferme n'y retrouverait pas ses petits. Ce qui donne, traduit en un langage d'une crudité inhabituelle chez le fin Claude Quartier: *«On ne sait plus par quel bout empoigner la loi sur le droit foncier rural... plus personne ne sait comment saisir ce bâton merdeux»* (*Agri-hebdo*, 9.11.1991).

Pour expliciter le débat en cours, il faut bien connaître la nouvelle loi et s'y accrocher fermement, tant divergent les arguments de ses partisans, regroupés autour de l'Union suisse des paysans (USP), qui a inspiré la quasi-totalité des nombreux amendements apportés par les Chambres au projet gouvernemental d'octobre 1988, et de ses détracteurs, qui ont le poids de toute la droite ultra libérale politique (libéraux romands et quelques députés alémaniques parmi les plus anti-Etat) et économique (organisations patronales, Vorort, USAM, professionnels de l'immobilier).

Emmenés par le banquier et conseiller aux Etats Hubert Reymond, par ailleurs ancien directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, les référendaires s'en prennent au principe de «la terre au paysan» qui a inspiré la toute nouvelle loi sur le droit foncier rural. Ils assurent que la priorité, voire dans la plupart des cas l'exclusivité réservée aux exploitants, constitue une atteinte intolérable aux droits des propriétaires (non agriculteurs), qui ne peuvent disposer librement de leurs terres. Inversement, les défenseurs du nouveau droit foncier rural demeurent fermement persuadés que le principe de «la terre au paysan» ne saurait souffrir d'exceptions, sous peine d'accélérer le processus de concentration/disparition des domaines en en supprimant la base de production et de déclencher une formidable spéculation sur les terres cultivables. De ce débat fondamental sur le statut du sol agricole découlent toutes sortes de querelles spécialisées sur les dispositions d'application par les cantons.

Au moment de la campagne de récolte de signatures tout au moins, le débat risque bien de se faire par-dessus la Sa-

La déréglementation anti-syndicale

suite de l'édito

nouvelles publications, Edipresse, l'horlogerie. Liste non exhaustive.

Certes les modalités d'application sont variables. Plusieurs sociétés, notamment les banques, garantissent la compensation jusqu'à un montant donné. D'autres soulignent que l'augmentation de la masse salariale globale qu'ils concèdent est supérieure à l'inflation. Ce qu'ils retirent à la compensation du renchérissement, ils le «rendent» en primes individuelles. Mais pour dire la même chose en termes moins enveloppés, ils font payer les augmentations de salaire réel par une retenue généralisée.

Ce qui est grave, c'est que, dans plusieurs cas, les conventions collectives sont prises en otage de la négociation. «Vous ne voulez pas admettre la non-compensation intégrale du renchérissement, disent les employeurs, soit, dans ces conditions nous ne renouvelons pas la convention collective.» Par le biais d'une situation conjoncturelle, c'est un des piliers de l'organisation paritaire du travail que l'on cherche à ébranler.

A contrario, la décision de Volkswagen d'accorder une augmentation salariale, pour 37 heures hebdomadaires, de 6,7% alors que l'inflation oscille en Allemagne autour de 3% a surpris par son ampleur.

Mais c'est moins les sommes engagées qui frappent que la volonté du directoire de l'entreprise de s'appuyer sur le partenaire syndical.

On sait que Volkswagen a repris les usines tchèques Skoda. Ce rachat est accompagné d'un transfert de technologie. Des ingénieurs allemands passent la frontière, mais aussi avec l'appui de l'entreprise, des syndicalistes, des responsables de commission ouvrière.

Un analyste faisait remarquer que, sous la formule vague du triomphe de l'économie de marché, des modèles différents régissaient les conditions du travail. On le dit banalement pour le Japon; mais en Europe même, les modèles diffèrent; il suffit de comparer le partenariat allemand à la rigidité française qui implique le recours à la grève pour l'ouverture de négociations.

Dans ce que certains nomment le modèle rhénan, la Suisse tenait par l'importance des conventions collectives une place particulière. Les responsables patronaux, au lieu d'en reconnaître les mérites, semblent, avec un retard provincial, vouloir par idéologie récupérer une liberté sans partage: eux seuls savent, eux seuls décident. Ils misent sur l'affaiblissement du mouvement syndical. Ils invoquent comme justification les exigences de l'affrontement européen. L'Europe, au contraire, n'offrira une chance améliorée qu'aux pays dont le modèle est performant. Pour la Suisse, il implique, leçon de notre histoire, un partenariat poussé. Le patronat helvétique est en retard d'une guerre.

AG

rine. Les 50'000 paraphes affluieront de Suisse romande essentiellement, dans le court délai de huit semaines encore disponible, fêtes de fin d'année comprises. Et les organisations paysannes des cantons romands ne manqueront pas, après avoir cultivé l'ambiguïté, de verser du côté des opposants à un trio promptement amalgamé: nouveau droit foncier rural + Confédération + Brugg, siège de l'USP.

Les Vaudois gagnants

Ce n'est évidemment pas la première fois que la Chambre vaudoise d'agriculture, consciente de son importance, ose tenir tête à l'USP. A chaque fois que la politique agricole officielle et professionnelle flirte avec le maintien des structures, «la Chambre» part en guerre... et se retrouve du côté des gagnants, fût-ce de justesse comme dans le cas de la très protectrice initiative populaire en faveur des petits paysans, tout de même acceptée en juin 1989 par 49% des votants et 8 cantons, tous alémaniques sauf le Tessin et Genève — Vaud, Valais et le Jura donnant des majorités rejetantes supérieures à 70%.

En matière de politique agricole, l'opposition du bloc de pensée vaudois (Chambre d'agriculture, Groupements patronaux, *La Nation*, fédéralistes accrochés) contre la «centrale» de Brugg et la Berne fédérale est si constante qu'on en vient à se demander s'il ne conviendrait pas de prendre les Vaudois au mot, et de faire fédéraliser les décisions en matière agricole. Ainsi, les forts du plateau vaudois n'auraient pas à «subir» le subventionnement de leurs activités rentables, et les faibles éleveurs de la Suisse centrale et orientale, de même que les paysans de montagne, recevraient un supplément bienvenu de manne fédérale.

Certes la politique agricole est du ressort de la Confédération, comme le veut la Constitution. Mais ne faudrait-il pas récompenser d'une manière ou d'une autre le séparatisme latent qui, après avoir été vendu au titre du «moins d'Etat», l'est désormais dans le sens de la vague de déréglementation de l'Europe unie et du GATT à venir ? Après tout, les fédéralistes purs et durs, qui prétendent pouvoir s'assumer et demandent à tous d'en faire autant, devraient se réjouir d'une «solution fédéraliste» pour l'agriculture. Les subventions iront dès lors plutôt de l'autre côté de la Sarine, y compris dans la Singine, mais tant pis. La fidélité aux principes vaut bien quelques sacrifices. ■

Le changement, à petits pas

(*pi*) Profitant du prochain changement de la chaudière qui alimente plusieurs bâtiments publics, les Services industriels lausannois vont remplacer le système classique par une installation «couplage chaleur-force» à gaz: trois moteurs produiront de l'électricité qui sera directement injectée dans le réseau lausannois, alors que la chaleur résiduelle servira à chauffer les bâtiments. Après les essais de véhicules électriques et l'installation de panneaux solaires sur les toits très visibles d'un de leurs bâtiments au centre-ville, les SI lausannois, sous la conduite de l'écologiste Daniel Brélaz, continuent d'innover et de passer de la théorie à la pratique.

Non seulement le rendement du couplage chaleur-force est excellent (95%) mais il permettra de produire de l'électricité en hiver et plus particulièrement pendant les heures de pointe, ce qui assurera la rentabilité de l'installation. EOS, le fournisseur d'électricité des SI, va en effet revoir la structure de ses tarifs: le courant sera vendu plus cher durant les périodes de forte demande.

Le couplage chaleur-force a été l'objet de campagnes négatives de la part des électriciens qui ont préféré miser sur le nucléaire plutôt que de favoriser une production décentralisée et d'excellent rendement. L'exemple lausannois prouve que ce système est parfaitement adapté et rentable à partir du moment où l'électricité «de pointe» n'est pas vendue au même prix que celle distribuée durant les heures creuses. ■

L'absurde blocage des investissements scolaires

(*ag*) En 1990, en terre vaudoise, un record absolu a été battu, celui des naissances. Suisses: 5666; étrangers: 1992, soit 7658 enfants. C'est 2000 de plus qu'en 1984. Les chiffres de 1991 seront plus élevés encore, proches de 8000.

D'ici cinq ans, ces enfants seront scolarisés. Le service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS) donne dans son bulletin mensuel *Numerus* (octobre 1991) la signification de tels chiffres:

«C'est ainsi que, pour l'ensemble de la scolarité enfantine et primaire, l'effet "naissance" provoquera une augmentation de l'ordre de 5400 élèves entre 1990 et 1995. A raison de 20 élèves par classe environ, ce ne sont pas moins de 270 nouvelles classes qui devraient être ouvertes dans le canton pendant cette période, soit en moyenne plus de 50 classes par année.»

Il faut ajouter l'effet migratoire notamment, celui de saisonniers obtenant le permis B, qui renforce l'effet naissance. L'estimation est de 350 élèves supplémentaires par année, soit une quinzaine de classes. La libre circulation des personnes prévue par l'EEE, l'abolition du statut de saisonnier ne freinera pas d'ici en 1995, puis au-delà, le mouvement migratoire.

Or c'est le moment que choisit le Département de l'instruction publique pour annoncer qu'il plafonne à 15 millions les subventions aux communes qui construisent une école. Vu les demandes enregistrées, cela signifie qu'aucune demande nouvelle ne sera agréée pendant quatre ans, à moins que les communes n'assument la trésorerie. Décision absurde. Ces besoins ne sont pas artificiels ou de l'ordre du désirable, donc compressibles. Ils sont inscrits dans les faits. Enclenchés, inarrêtables.

Qu'est-ce donc que cette politique de l'autruche ? On n'économise pas sur l'inéluctable. ■

MÉDIAS

L'entente envisagée dans le domaine de l'impression entre Ringier et le *Tages-Anzeiger* ne s'est pas réalisée. La volonté de Ringier de prendre la direction des opérations n'a pas plu à son partenaire qui cherchait une collaboration paritaire. Va-t-on vers une lutte acharnée pour le marché ?

La mission catholique romaine croate de Berne dispose d'une télévision qui reçoit, par satellite, les informations de Croatie, ce qui a pour conséquence une affluence record dans ses locaux le soir à 19.30 heures.

Dès l'année prochaine, les abonnés suisses du Bulletin mensuel de la Banque nationale suisse paieront leur abonnement 40 francs au lieu de 30. Le président Markus Lusser n'a pas critiqué l'augmentation.